Burundi : Analyse des acquis d’Arusha et comment mieux les protéger

@rib News, 04/12/2015 A la recherche dâ€™un ange gardien perdu. Pourquoi et comment assurer une meilleure protection de lâ€™Accord dâ€™Arusha pour la paix et la rÃ©conciliation au Burundi ? Dr. Stef Vandeginste - DÃ©cembre 201
RÃ©sumÃ© Lâ€™Accord dâ€™Arusha constitue un enjeu important de la crise actuelle au Burundi. Ce papier donne une ana
des acquis dâ€™Arusha et suggÃ¨re comment mieux les protÃ©ger Ã travers des mÃ©canismes institutionnels existants mais
renforcer. Accord politique de nature hybride, lâ€™Accord dâ€™Arusha contient un ensemble de principes constitutionnels qui
ont fortement inspirÃ© la Constitution du 18 mars 2005 actuellement en vigueur. Son statut juridique ayant Ã©tÃ© reconnu
par la Cour Constitutionnelle, il serait opportun de clarifier davantage le statut constitutionnel ou supra-constitutionnel
du Protocole II de lâ€™Accord dâ€™Arusha.

La mise en application de ce texte ne devrait pas dÃ©pendre dâ€™un soutien politique purement conjoncturel. Deux organes
de protection, lâ€™un politique lâ€™autre juridictionnel, peuvent en assurer le respect. Aussi bien le SÃ©nat que la Cour
Constitutionnelle devraient faire lâ€™objet dâ€™Ã©tudes approfondies pour renforcer leur rÃ´le dâ€™ange gardien de lâ€™Ac
Ce papier lance le dÃ©bat en formulant quelques suggestions de rÃ©formes des compÃ©tences de la Cour Constitutionnelle.

Lire l'intÃ©gralitÃ© de l'Analyse